

Politique de protection des données

Association swissdec

swissdec, 6002 Lucerne

www.swissdec.ch

Aperçu des modifications

Politique de protection des données, édition de juillet 2009

Chapitre	Modification
2 ^e paragraphe, 1 ^{re} énumération	Complété

L'association swissdec vise à normaliser, uniformiser et simplifier la transmission (électronique) de données, notamment de données salariales, que doivent communiquer les entreprises et employeurs aux autorités et assurances en vertu d'une obligation légale ou d'une convention contractuelle, en vue d'un traitement ultérieur conforme à la loi.

L'association swissdec est consciente que ses activités se déploient dans un domaine sensible du point de vue de la protection des données. Elle prend par conséquent toutes les mesures nécessaires à l'application des prescriptions légales relatives à la protection des données dans son champ d'activité. Concrètement, cela signifie que:

- L'association swissdec s'engage à observer strictement les dispositions légales de même que les directives internes complémentaires en matière de protection des données.
- Les données salariales sont exclusivement transmises aux destinataires en vertu d'une obligation légale ou contractuelle.
- La fonction de filtrage assurée par le répartiteur garantit que chaque destinataire reçoit uniquement les données nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Il n'est pas créé de fichier de données lors du processus de filtrage et de transmission des données salariales au moyen du répartiteur.
- Une entreprise spécialisée assure, sur mandat de l'association swissdec, le fonctionnement du répartiteur dans un environnement sécurisé. L'association swissdec contrôle le traitement des données par l'exploitant du répartiteur et s'assure notamment que celui-ci n'utilise pas les données transmises par l'intermédiaire du répartiteur pour ses propres besoins ou ne les transmet pas à des tiers non autorisés.
- Le traitement des données est protégé lors de chacune de ses phases, l'association swissdec prenant les mesures techniques et organisationnelles adéquates à cet effet. La mise en œuvre de ces mesures est également contrôlée par l'association.
- L'efficacité des mesures prises par l'association swissdec concernant la protection des données est constamment évaluée. Au besoin, les rectifications nécessaires sont apportées.
- L'association swissdec veille à ce que les physiques ou morales concernées puissent faire usage de leurs droits légaux tels que le droit à l'information et le droit de rectification

Lucerne, octobre 2008

Ulrich Fricker
Président de l'association swissdec

Jürg Hauswirth
Membre du comité de l'association swissdec